

Réseau départemental Relais Parents- Assistants Maternels



Les feuilles mortes

Tombent, tombent les feuilles
rousses,
J'entends la pluie sur la mousse.

Tombent, tombent les feuilles molles,
J'entends le vent qui s'envole.

Tombent, tombent les feuilles d'or,
J'entends l'été qui s'endort.

Tombent, tombent les feuilles mortes,
J'entends l'hiver à ma porte.



Sommaire:

Rythme scolaire

Statut

Activités d'automne

La première rencontre

Santé

Le coin des infos

Prenez la rentrée du bon pied

Agrément

Bonhomme d'automne

Parents/Assistante maternelle

L'accueil d'un enfant malade chez l'AM

Fermeture, spectacle, formation, ...

Bonne lecture à tous.

Les animatrices des Relais
de Haute Saône.

Relais Parents - Assistantes Maternelles
1 fg de Montbéliard
70400 HERICOURT

☎ 03.84.36.60.66

christelle.symons@cc-pays-hericourt.fr

magali.mantion@cc-pays-hericourt.fr



Rentrée scolaire

Partez du bon pied !



Les clés d'une rentrée scolaire réussie : quantité suffisante de sommeil et hygiène alimentaire. Après le relâchement des vacances, l'idéal est de recalibrer les enfants rapidement, afin de reprendre un rythme scolaire serein.

Sommeil suffisant pour de bons résultats scolaires

Le manque de sommeil altère les résultats scolaires. Le nombre d'enfants ayant une quantité de sommeil insuffisante est en constante augmentation. Au premier rang des accusés : le temps passé devant la télévision et l'écran d'ordinateur ! Nos petits arrivent en classe fatigués et inattentifs avec des problèmes de concentration. Mieux vaut alors rechercher les causes exactes car à côté du manque de sommeil se trouve très souvent une mauvaise hygiène alimentaire.

Alimentation : le problème du petit-déjeuner

Ne pas prendre de petit-déjeuner représente un lourd handicap. Après une nuit et une matinée de travail, le ventre des petits reste vide durant 14 heures ! En fin de matinée, ils sont évidemment fatigués et certains compensent par le grignotage. Résultat, ils n'ont plus faim au déjeuner !

Il est indispensable de convaincre les enfants de prendre un petit-déjeuner consistant et équilibré. Il ne s'agit pas de consommer des confiseries, mais d'avalier au moins des sucres complexes ou lents comme par exemple ceux contenus dans le pain ou les céréales, sans oublier le verre de lait. Cela fait partie de l'hygiène alimentaire !

Soyez vigilants !

Aussi, surveillez vos enfants sur ces points clés, tout en privilégiant un équilibre relationnel et affectif au sein de la famille. Discussions à table et lecture avant le coucher peuvent y contribuer. Enfin, communiquez avec eux dès qu'ils rentrent de l'école. Ils ont un grand besoin de ces échanges réguliers et privilégiés.

Les 10 conseils de base pour réussir la rentrée scolaire

1. Sommeil régulier et suffisant : jusqu'à l'âge de 6 ans, un enfant a besoin de 12 heures de sommeil par nuit en plus de la sieste. À 13 ans, il a encore besoin de 9 heures de sommeil et à l'adolescence entre 7 heures 30 et 8 heures.
2. Petit-déjeuner copieux et équilibré : au minimum un laitage (lait, yaourt, fromage blanc), des sucres lents (pain, biscottes, céréales) et une boisson (café, thé, chocolat).
3. Brossage soigneux des dents : au minimum le matin et le soir avant d'aller se coucher.
4. Lavage des mains : au minimum avant chaque repas.
5. Ongles courts et propres : toute négligence favorise les infections gastro-intestinales et la propagation de vers intestinaux.
6. Chaussures confortables : le cuir est l'idéal, par opposition aux tennnis qui échauffent les pieds, provoquent des mycoses et favorisent les entorses.
7. Cartable léger : maximum 10% du poids de l'enfant.
8. Vêtements amples : des pantalons trop serrés favorisent les troubles veineux et les infections urinaires.
9. Comportements "sains" : pas de tabac, pas de jeux de crachats (vecteurs de maladies contagieuses comme la tuberculose et l'hépatite B).
10. Visites médicales régulières : particulièrement pour les plus petits et les malades chroniques (diabète, asthme). Tenue à jour du calendrier vaccinal et des informations utiles au médecin scolaire.

Vous pouvez aider votre enfant à réussir sa rentrée scolaire. Parfois avec de simples détails, parfois en modifiant des habitudes.

Statut

Agrément



Lors d'un précédent journal (voir n 8 d'avril 2009), nous vous avons détaillé les modalités d'accueil chez un assistant maternel définies dans l'article L421-4 du code d'action sociale et des familles.

Ce texte doit désormais être interprété de la manière suivante:

- Sauf dérogation, l'assistant maternel n'est autorisé à accueillir que 4 mineurs de moins de 3 ans simultanément, y compris ses enfants de moins de 3 ans.
- Si l'assistant maternel a des enfants de plus de 3 ans, à la limite précédemment définie de 4 mineurs accueillis simultanément, doit être ajoutée une seconde limite de 6 mineurs présents simultanément.

Ainsi quelle que soit la situation:

- Il ne peut y avoir plus de 4 mineurs de moins de trois ans au domicile de l'assistant maternel,
- Quel que soit l'âge des enfants de l'assistant maternel, il ne peut y avoir plus de six mineurs présents simultanément.

Ces modalités sont appliquées par la PMI de Haute Saône pour toutes nouvelles demandes d'agrément. Concernant les agréments en cours, l'application sera effective lors du renouvellement de l'agrément à l'issue des cinq années d'exercice ou à échéance d'une dérogation.

Activités

Bonhomme d'automne

Matériel:

- papier cartonné pour les 4 feuilles servant de corps,
- 2 coquilles de gland pour boutons,
- peintures rouge et jaune application à l'éponge tamponnée,
- canson noir rouge et marron pour chapeau et cheveux.

Appliquer de la peinture rouge et jaune à l'éponge pour réaliser les 4 feuilles. Une fois la peinture sèche, assembler le bonhomme comme sur le modèle puis coller le tout sur une feuille de papier uni.



PARENTS/FUTURS PARENTS – ASSISTANTE MATERNELLE

LA PREMIERE RENCONTRE

Cette première rencontre peut être vécue assez péniblement par les parents/ futurs parents, qui se retrouvent en position d'embaucher une salariée pour l'accueil de « l'être qui leur est le plus cher ».

Aussi une tension peut exister, reflétant leur angoisse.

Cette première rencontre a lieu entre l'assistante maternelle et la famille de l'enfant. Elle se passe au domicile de l'assistante maternelle, de préférence au calme (éviter la télévision allumée, les interruptions fréquentes des habitants de la maison, ...).

Après avoir accueilli la famille et l'enfant, l'entretien peut débuter.



C'est le moment de faire connaissance :

Côté AM : présentation personnelle, de sa famille, de son expérience, les enfants accueillis (nombre, âge, horaire d'accueil...), l'organisation professionnelle (trajets scolaires, activités,...) matériel, jeux et jouets disponibles pour les enfants, la volonté de prévoir une période d'adaptation avant l'accueil définitif...

Côté parents/futurs parents : présentation de la famille, de l'enfant à accueillir, du cadre d'accueil (horaires, absences...) et des soins à donner.

L'assistante maternelle et les parents/futurs parents peuvent ensuite échanger sur la façon dont l'AM va organiser sa journée de travail avec les enfants accueillis : jeux, repas, sieste, activités intérieures/extérieures, ses impératifs (trajets scolaires...), l'accueil de l'enfant malade (quelles limites...).

Si l'AM connaît l'âge de l'enfant elle aura prévu quelques jouets adaptés, pour lui permettre de patienter pendant l'entretien. S'il s'agit d'un bébé, elle mettra à disposition un transat.

Une visite des pièces auxquelles aura accès l'enfant sera proposée à l'issue de ce moment.

Les parents/futurs parents pourront quant à eux aborder les points qui concernent l'éducation de leur enfant. Leurs attentes et souhaits, par rapport à l'alimentation, le sommeil, les attitudes éducatives, l'éveil, l'hygiène,... Si le cadre et les accords éducatifs conviennent, le cadre administratif et financier peut alors être abordé.

Attention : certaines familles, inquiètes concernant la partie financière, souhaiteront aborder celle-ci dès le début pour ensuite être disponible pour échanger sur les conditions d'accueil de l'enfant. Il convient donc d'être attentif et d'adapter l'entretien.

Si la famille n'a pas d'informations sur les modalités administratives, il est essentiel qu'elle soit orientée au Relais s'il en existe un sur son secteur. L'animatrice les informera sur les différentes démarches nécessaires à l'embauche d'une assistante maternelle. (déclaration, aides CAF, droits- devoirs et obligations des parties, contrat de travail...). Tous ces échanges ont pour objectif de permettre à chacun de se faire un avis sur la mise en place ou non d'une relation contractuelle.

A l'issue de ce premier rendez-vous, parents et assistante maternelle conviendront d'un délai pour s'informer d'une réponse. Si cette dernière est positive, un second entretien devra avoir lieu afin que soit rédigé le contrat de travail déterminant les conditions d'accueil de l'enfant.

Confier ou accueillir un enfant suppose pour les parents/futurs parents et pour l'assistante maternelle d'apprendre à se connaître afin d'établir une relation de confiance mutuelle, rassurante pour les deux parties et surtout pour l'enfant. Dans l'intérêt de ce dernier, une cohérence éducative sera recherchée entre les parents/futurs parents et l'assistante maternelle afin d'assurer une continuité dans les soins, l'éducation et la socialisation de l'enfant.

L'accueil d'un enfant malade chez l'assistante maternelle

Lors de la rédaction du contrat de travail, il est indispensable de convenir ensemble, parents et assistante maternelle, dans quels cas, l'enfant sera accueilli s'il est malade. **Quelle que soit votre décision, cette mention doit être précisée par écrit dans les clauses particulières du contrat.**

Quelles possibilités s'offrent à vous ? :

- 1/ L'assistante maternelle ne souhaite pas accueillir l'enfant,
- 2/ L'assistante maternelle accueille l'enfant quelle que soit sa maladie. Toutefois, il est primordial qu'il ait été vu par un médecin et qu'il ait un traitement médical adapté (si l'assistante maternelle est amenée à donner des soins, l'ordonnance doit être fournie avec les médicaments).
- 3/ L'assistante maternelle n'accueille pas l'enfant pour certaines maladies (contagieuses ou pas). Vous définissez quelles seront les maladies d'éviction.
- 4/ Parents et assistante maternelle conviennent de la possibilité ou non d'accueillir l'enfant au fur et à mesure de l'évolution de son état de santé.

Dans le cas où l'enfant tombe malade en cours de journée, il est fortement conseillé aux parents de fournir un protocole de soins (renouvelable tous les 6 mois) établi par leur médecin traitant pour permettre à l'assistante maternelle de le soulager.



Maladies infantiles contagieuses les plus courantes :

La varicelle

La varicelle est une infection très courante de l'enfance. Elle est causée par le virus varicelle-zona. On attrape (normalement) la varicelle qu'une fois.

Symptômes: La varicelle se manifeste d'abord par de la fièvre, suivie, un ou deux jours plus tard, d'une éruption cutanée pouvant s'accompagner de fortes démangeaisons. L'éruption consiste en l'apparition de taches rouges qui se transforment en vésicules (ampoules) remplies de liquide. La formation de nouvelles vésicules peut se poursuivre pendant quelques jours, puis les lésions se couvrent d'une croûte.

Durée : 10 à 15 jours.

Risque de contagion : un à deux jours avant le début de l'éruption et tant que des vésicules non sèches persistent.

La rougeole

La rougeole est une maladie virale très contagieuse. Elle touche essentiellement les enfants de 1 à 3 ans qui ne sont pas vaccinés et qui ne sont plus immunisés par les anticorps de leur mère. Elle dure 10 à 20 jours environ.

Symptômes : Une fièvre élevée (39 à 40 °C), puis un écoulement nasal, des larmoiements, une toux sèche. Vous constaterez également un manque d'entrain et d'appétit. La rougeole est une maladie très éprouvante physiquement. Arrivent ensuite des petits boutons blancs à l'intérieur des joues qui disparaissent lors de l'éruption cutanée sur le corps. Celle-ci dure environ une semaine. Il s'agit de boutons rouges foncés qui apparaissent d'abord sur le visage et couvrent petit à petit tout le corps.

Durée : 10 à 15 jours en l'absence de complication.

Risque de contagion : un jour avant la fièvre et cinq jours après.

Les oreillons

Il s'agit d'une maladie virale qui touche surtout l'enfant à partir de 3 ans et scolarisé, rarement avant. Elle dure de 5 à 15 jours environ.

Symptômes :

- gonflement sous les oreilles,
- Douleurs aux oreilles, difficulté à mâcher,
- Deuxième ou troisième jour : apparition de la fièvre.

Durée : 10 jours.

Risque de contagion : trois à quatre jours avant l'apparition de la tuméfaction et jusqu'à une semaine après.

La roséole

Symptômes : la roséole se manifeste d'abord par de la fièvre. Plusieurs jours plus tard, la fièvre s'atténue et une éruption cutanée apparaît, principalement sur le visage et le corps de l'enfant. L'éruption consiste de petites tâches roses discrètes qui disparaissent rapidement.

Durée : 5 jours.

Risque de contagion : trois jours avant l'apparition de la fièvre.

La coqueluche

La coqueluche commence avec des signes peu importants: rhume, légère fièvre, toux sèche à prédominance nocturne. Ces symptômes peuvent durer jusqu'à deux semaines et l'apparition d'une toux persistante (pendant parfois plus de trois semaines) se manifestant par des quintes violentes associées à des difficultés à respirer pendant et après la toux.

Durée : 4 à 5 semaines.

Risque de contagion : six jours avant la toux et jusque 4 à 5 semaines après.

La rubéole

La rubéole est une maladie virale difficile à reconnaître et qui passe souvent inaperçue, car ses symptômes sont peu nombreux. Elle dure environ une semaine. Elle est bénigne chez l'enfant mais dangereuse chez la future mère et son bébé.

Symptômes : Parfois une fièvre plus ou moins élevée. Une éruption de boutons et l'apparition de ganglions

Durée : 3 à 4 jours en l'absence de complication.

Risque de contagion : 10 jours avant et 10 jours après l'éruption.

La scarlatine

Cette maladie touche principalement l'enfant entre 5 et 10 ans. Elle provoque fièvre et éruptions cutanées, avant de disparaître en une semaine environ, lorsqu'il n'y a pas de complications.

Risque de contagion : dès l'apparition de la fièvre et pendant toute la durée de l'angine, ou 48 heures après le début d'une antibiothérapie.

Pour conclure :

Il est important de garder à l'esprit que la majorité des maladies contagieuses se donnent avant que les symptômes apparaissent. Ne plus accueillir l'enfant malade, n'empêchera certainement pas les autres enfants d'attraper la maladie. Par contre, informer les familles des risques de propagation de la maladie demeure primordial pour préserver, par exemple, un nourrisson accueilli, une maman enceinte, une grand-mère fragile....

Quelle que soit la maladie de l'enfant, les deux parties doivent s'interroger une question essentielle: « l'assistante maternelle peut-elle continuer à accueillir les enfants des autres familles dans de bonnes conditions ? ».



Planning d'ouverture de votre relais

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Relais fermé au public	9H15 / 10H45 Animation au relais en direction des ASMAT d'Héricourt	Relais fermé au public	9H00 / 11H00 Animation à Héricourt ou au pôle périscolaire de Saulnot en direction des ASMAT des villages	9H15 / 10H45 Animation au relais en direction des ASMAT d'Héricourt	8H00 / 11H00 Rendez-vous
	11H30 / 12H30 Permanences téléphoniques		11H30 / 12H30 Permanences téléphoniques	11H30 / 12H30 Permanences téléphoniques	
	13H30 / 16H30 Accueil du public, permanences téléphoniques 13H30 / 16H30 Rendez-vous		13H30 / 17H00 Rendez-vous	13H30 / 16H30 Permanences téléphoniques 16H30 / 17H30 Rendez-vous	

En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à nous laisser un message ou de nous envoyer un mail avec vos coordonnées afin que nous puissions vous recontacter.

Les temps d'animation au relais



L'équipe du relais propose aux assistantes maternelles de les retrouver une fois par semaine pour des temps d'animation :

Pour les assistantes maternelles des villages :

- sur le pôle de Saulnot : les jeudis matin de 9H30 à 11H00 en semaines impaires
- à la maison de l'Enfant: les jeudis matin de 9H15 à 10H45 en semaines paires

Pour les assistantes maternelles de la ville d'Héricourt :

- le mardi ou le vendredi matin de 9H15 à 10H45 (*Merci d'indiquer simplement à l'équipe du relais en début d'année quelle matinée vous convient le mieux*).

Il n'y a pas d'animation durant les vacances scolaires.

Il n'y a pas d'obligation de régularité au niveau de la participation.

L'idée de cette organisation est de favoriser un accueil de qualité grâce à des groupes équilibrés. Ainsi, les échanges entre adultes ou entre adultes et enfants sont optimisés et la sécurité est garantie.

Le coin des infos...



SPECTACLE A L'ARCHE DE BETHONCOURT



Votre situation change...

Numéro de téléphone, déménagement, places disponibles (un enfant arrive ou part de chez vous)...

Pensez à me prévenir le plus rapidement possible pour me permettre de donner vos disponibilités, en temps réel, aux parents en recherche d'une assistante maternelle.

Pour ce faire vous pouvez me contacter par téléphone ou me rencontrer au relais.

Vous avez l'obligation de prévenir la PMI pour tout changement de situation (vous déménagez, vous accueillez un nouvel enfant, ...)

« Dehors »

Dehors, au bout de moi, au bord de moi, autour de moi, il y a quoi ? Pourquoi aller dehors alors que je suis si bien dedans ? Du dedans au dehors, il n'y a qu'un pas. Et après ? Et puis quoi ?

Dehors se veut être le reflet de ces premières émotions afin de sublimer ces passages intimes, secrets, si délicats et pourtant nécessaires à la construction de chaque être.

Ce spectacle aura lieu le
mardi 1^{er} février 2011 à 10H30

Vous devez vous inscrire auprès de l'équipe du relais au 03.84.36.60.66

FORMATION



Secourisme

Formation sur 3 samedis consécutifs : les 8, 15 et 22 janvier 2011 de 8H30 à 12H00.

Total d'heures = 10H00

Nombre de participants : 10 personnes (*un second groupe pourra suivre cette formation en février ou mars 2011 si besoin*).

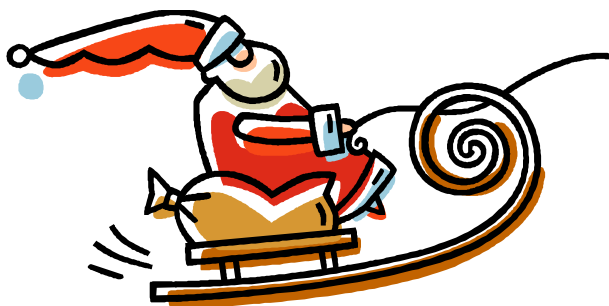
OBJECTIF : valider le PSC1

Le PSC1 est la formation de base de premiers secours. Ces initiales signifient Prévention et Secours Civiques de niveau 1. Elle a pour but de préparer le plus grand nombre de citoyens aux rudiments de premiers secours. Cette formation remplace depuis le 1^{er} août 2007 l'AFPS. Toute la formation repose sur l'apprentissage de gestes et la réalisation de situations concrètes (cas concrets) où les formateurs simulent des accidents.

Accompagnée de recyclages réguliers (non obligatoires), cette formation est suffisante pour intervenir dans la plupart des situations d'urgence.

Cette formation s'adresse à tous ceux et celles qui veulent connaître les rudiments de premiers secours sans qu'ils aient de velléités particulières à devenir équipier secouriste.

Informations et inscriptions auprès de votre relais au **03.84.36.60.66**



Noël au relais ...

Atelier créatif !

Nous proposons aux assistantes maternelles un moment de rencontre, d'échanges de savoir-faire, réalisation de bricolage simple dans un cadre convivial.

Le mardi 16 novembre 2010
à 20H00 à la maison de l'enfant
Inscription au relais avant le 2/11

Bricolage de Noël



Nous vous donnons
rendez vous
le mercredi 15 décembre à 9H15
pour le
spectacle de Noël
au Centre Simone Signoret
(Durée du spectacle : 20 min)

ATTENTION
Uniquement sur inscriptions avant le 1^{er}/12/2010.

Parents et assistantes maternelles,
Nous vous proposons, comme chaque année, de nous retrouver
à la maison de l'enfant pour
un goûter de Noël
convivial en présence du Père Noël :

le vendredi 17 décembre à 9H15

Les gâteaux seront les bienvenus !!!



Fermetures du relais

Du vendredi 24 décembre 2010 à 13H00 au
mardi 4 janvier 2011 à 8H30



Bonne lecture à tous !

Cette gazette trimestrielle est envoyée gratuitement à toutes les assistantes maternelles de la C.C.P.H., elle est également disponible dans vos mairies.